

ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE

Case postale 21

8, rue du Vieux-Billard

CH-1211 Genève 8, Suisse

Téléphone : 0041 22 809 49 39

Fax : 0041 22 809 49 29

Courriel : omct@omct.org

Site Internet : <http://www.omct.org>







ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE

Case postale 21
8, rue du Vieux-Billard
CH-1211 Genève 8, Suisse
Téléphone : 0041 22 809 49 39
Fax : 0041 22 809 49 29
Courriel : omct@omct.org
Site Internet : <http://www.omct.org>

Compte postal
Genève, 12-5500-1

Compte bancaire
UBS, no. 279.C8106675.0
Genève, Suisse

Compte bancaire
Banque LODH, no. 88515
Genève, Suisse



Laetitia Sedou, Coordinatrice européenne
Vivien Blot, Chargé de mission, Coordinateur européen a.i.
19, rue du Marteau
B-1000 Bruxelles, Belgique
Téléphone/Fax : 0032 2 218 37 19
Courriel : l.sedou@euro.omct.org
Site Internet : <http://www.omct.org>

Editorial Management, production & design
English Communication SA
CH-1023 Crissier, Suisse
Courriel : info@englishcommunications.com
Site Internet : www.englishcommunications.com

SOMMAIRE

MISSION	3
BILLET DU PRESIDENT DE L'OMCT	4
AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE L'OMCT	5
PRESENTATION DES PROGRAMMES	6
PROGRAMME CAMPAGNES D'URGENCE	8
PROGRAMME ASSISTANCE D'URGENCE AUX VICTIMES DE LA TORTURE	10
PROGRAMME DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	12
PROGRAMME DROITS DE L'ENFANT	14
PROGRAMME VIOLENCE CONTRE LES FEMMES	16
PROGRAMME DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME/OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME	18
PROGRAMME SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DES ETATS	20
OMCT-EUROPE	22
COMPTES ANNUELS	24
LISTE DES DONATEURS DE L'OMCT	28
ORGANES DE L'OMCT	30
PUBLICATIONS ET RAPPORTS EN 2006	32
GLOSSAIRE	34

MISSION

Créée en 1986, l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) constitue aujourd'hui la principale coalition internationale d'organisations non gouvernementales (ONG) luttant contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. Avec 282 organisations affiliées à son réseau SOS-Torture et plusieurs dizaines de milliers de correspondants dans tous les pays, l'OMCT est le plus important réseau d'organisations non gouvernementales actives dans la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde.

Son Secrétariat international basé à Genève accorde une assistance individualisée médicale, juridique et/ou sociale à des centaines de victimes de la torture et diffuse chaque jour des appels urgents dans le monde entier, en vue de protéger les individus et de lutter contre l'impunité. Des programmes spécifiques permettent d'apporter un soutien à certaines catégories particulièrement vulnérables comme les femmes, les enfants et les défenseurs des droits de l'homme. Dans le cadre de ses activités, l'OMCT soumet également des communications individuelles et des rapports alternatifs aux mécanismes des Nations Unies et collabore activement à l'élaboration de normes internationale de protection des droits de l'homme.

L'OMCT jouit du statut consultatif auprès des institutions suivantes : l'ECOSOC (Organisation des Nations Unies), l'Organisation Internationale du Travail, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Conseil de l'Europe.

« Au nom de notre Mouvement, nous souhaitons vous remercier pour le soutien octroyé par [...] l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme dans ce qui a été pour nous un moment difficile. Votre assistance a été cruciale pour nous ainsi que pour nos activités à venir. »

(traduction par l'OMCT)

ARNOLD STEPANIAN, PRÉSIDENT
DU MOUVEMENT PUBLIC GÉORGIE
MULTINATIONALE, EN RÉPONSE À UN
APPEL URGENT DE L'OBSERVATOIRE

BILLET DU PRESIDENT DE L'OMCT

Dans un souci d'efficacité, l'OMCT aborde la lutte contre la torture à travers des programmes spécifiques et ciblés. Trois d'entre eux sont présentés ci-dessous.

Lancé dès l'origine de l'organisation, le programme Campagnes d'urgence se poursuit avec notamment des appels visant des victimes spécifiques (violences contre les femmes ou les enfants), ou dénonçant des actes commis contre les défenseurs des droits de l'homme qui, dans les régimes répressifs, constituent souvent une cible privilégiée.

Dans la mise en oeuvre du programme Suivi des engagements internationaux des Etats, l'année 2006 a été marquée par une importante contribution : la publication de quatre Guides pratiques juridiques, en plusieurs langues, sur les procédures internationales et régionales de protection des droits de l'homme (systèmes européen, interaméricain, africain et international des droits de l'homme). Il s'agit d'un outil précieux pour aider les victimes de torture et leurs défenseurs à obtenir justice auprès de ces différentes procédures. En 2006, l'Union européenne a accepté de soutenir de façon substantielle la continuation et le développement de ce programme.

Dès sa conférence de Manille en 1991, l'OMCT a reçu mandat d'analyser les causes économiques, sociales et culturelles de la violence et de la torture. Le programme qui en découle se poursuit dans le suivi de notre Colloque tenu à Genève en octobre 2005, qui a mis en lumière les liens entre les violations des droits économiques, sociaux et culturels et leurs résultantes en terme de pauvreté, inégalité et discrimination, qui conduisent souvent à des risques de torture, de détention arbitraire, d'exécution sommaire ou de disparition forcée. Par ailleurs, en 2006, l'OMCT a également obtenu un financement important de l'Union européenne qui va permettre au Secrétariat international de mettre en application les recommandations adoptées lors du Colloque et de développer de nouvelles activités liées notamment à la formation.

Parallèlement, l'année écoulée a été marquée par des efforts visant à rationaliser et à améliorer l'efficacité du Secrétariat international de Genève pour le bénéfice des 282 membres du réseau SOS-Torture. La réalisation de cet objectif a pu bénéficier de processus d'évaluation. L'un, conduit au sein des membres du réseau, confirme les résultats positifs découlant de nos appels urgents mais aussi une demande accrue d'interventions de la part des organisations locales. D'autres évaluations conduites avec des partenaires et des bailleurs de fonds ont relevé la bonne marche de l'organisation, notamment dans sa gestion administrative et financière, tout en proposant certaines mesures utiles pour améliorer son efficacité, comme par exemple une certaine professionnalisation du secteur communication/recherche de fonds.

L'activité de l'OMCT n'est possible qu'en raison de l'engagement résolu de ses collaborateurs, qui sont amenés à faire face à des obstacles variés dans la réalisation des tâches que le réseau attend d'eux, sans oublier le précieux concours de bénévoles motivés qui la soutiennent au travers du Comité d'organisation. Notre action est plus que jamais nécessaire à un moment où les Nations Unies s'engagent dans un processus de réforme dont on peut craindre que – contrairement aux espoirs – il ne renforce pas les systèmes de protection des victimes et les garanties de plein respect des droits de l'homme. Plus que jamais s'impose l'intervention de la société civile et des ONG. Dans cette perspective, l'OMCT entend pleinement jouer son rôle grâce à la valeur ajoutée que constituent une structure légère garante de la rapidité de ses interventions, la souplesse de ses modes opératoires et bien sûr l'apport inestimable que constitue son réseau SOS-Torture.



OLIVIER MACH, PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

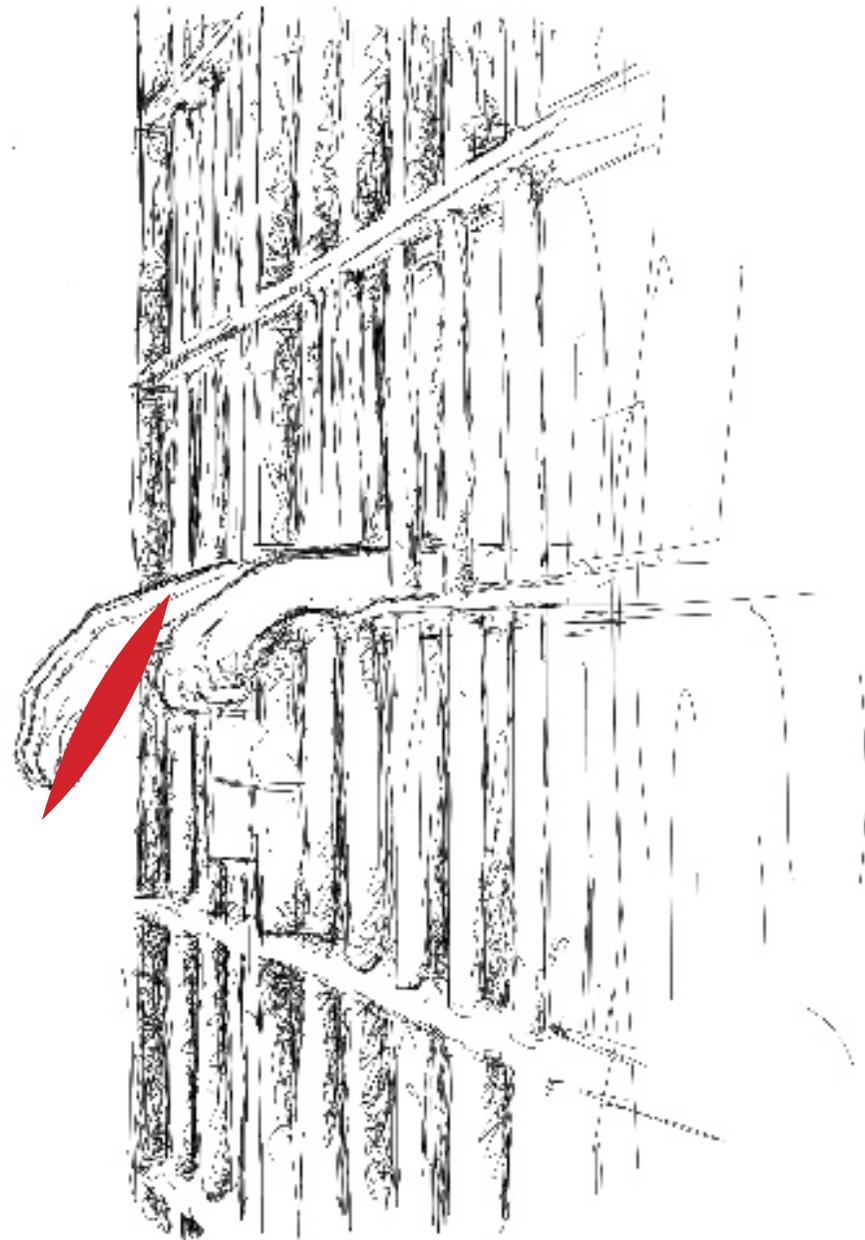


AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE L'OMCT

2006 restera dans les annales des Nations Unies comme l'année où le Conseil des droits de l'homme a remplacé la Commission qui avait vu le jour au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale.

Dès que le projet de réforme fut soumis à consultation, l'OMCT – tout en reconnaissant l'impérieuse nécessité d'un changement – a exprimé de vives inquiétudes quant à la nouvelle architecture proposée. Certes le principe essentiel d'une révision périodique et systématique de la pratique de tous les Etats en matière de droits de l'homme constituait une idée novatrice et en soit positive, mais elle ne suffisait pas à garantir pour autant un examen objectif, équilibré et non sélectif. Les auteurs de la réforme n'avaient pas osé aller au bout de leur logique. Pour éviter à l'avenir une attitude partielle, il aurait fallu créer un solide corps d'experts indépendants chargé de la délicate tâche de procéder – selon des critères rigoureux et identiques pour tous les Etats – aux évaluations périodiques. Sur cette base le pouvoir politique, que représentent les Ambassadeurs siégeant au Conseil, aurait pu adopter – en tenant compte de la spécificité de chaque cas – les mesures les plus appropriées dans les limites qu'imposent les impératifs de la « Realpolitik ». Le « jugement » aurait été équilibré et comparable pour tous, même si le suivi et les mesures découlant de cet examen demeuraient inégales – et donc discutables – en raison du poids et de l'influence de chaque Etat. En se contentant de proposer un examen pour tous mais sans prévoir cette nécessaire séparation des rôles, indispensable au principe du « check and balance », les promoteurs de la réforme ont suscité des attentes que la nouvelle institution ne peut que décevoir. Aujourd'hui ceux qui accueillirent la réforme avec enthousiasme en sont réduits, comme nous-mêmes, à se battre pour sauver les acquis de la Commission des droits de l'homme.

Ces difficultés et les incertitudes quant à l'avenir du Conseil n'ont pas que des effets négatifs. Elles obligent les ONG, qui comme la nôtre luttent pour le respect des droits de l'homme, à concevoir leurs actions non en fonction des procédures et d'institutions



établies, mais en diversifiant leurs interventions selon les besoins et les possibilités. Car hélas la torture n'a pas reculé en 2006. Au contraire, les craintes sécuritaires engendrées par des attentats aussi meurtriers que spectaculaires ont conduit des secteurs croissants de la population à montrer une dangereuse tendance à accepter le recours à des moyens extrêmes. Pour répondre à ce nouveau défi nous ne pouvons nous contenter de renforcer les mécanismes juridiques – certes indispensables – mais insuffisants pour éradiquer ce fléau. Nous devons étendre notre lutte à la recherche des causes profondes de la torture et à intervenir tant au niveau de la prévention, de la promotion, de la défense des victimes que de la sanction des auteurs et de l'assistance à ceux qui ont été brisés par cette pratique intolérable.

L'OMCT, forte d'un réseau diversifié tant géographiquement qu'opérativement, peut compter sur la collaboration de plus de 280 organisations réparties sur toute la planète.

L'approche de l'OMCT de la base vers les systèmes nationaux ou internationaux a conduit à mieux utiliser l'existant et à promouvoir le nécessaire lorsqu'il fait défaut ; à attaquer les causes des violations même si les méthodes et le cadre conçus pour les empêcher doivent être repensés.

Le présent rapport donne un aperçu de cet effort. La diversité d'interventions qu'il révèle n'est pas le résultat d'un activisme débridé mais trouve sa cohérence et son unité dans la fidélité aux attentes des victimes, elle est possible grâce à l'engagement d'ONG très variées mais qui ont accepté d'unir leurs efforts pour lutter contre la torture, chacune selon son « modus operandi » spécifique.



ERIC SOTTAS, DIRECTEUR

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

PROGRAMME CAMPAGNES D'URGENCE

Le programme Campagnes d'urgence est au cœur des actions de l'OMCT. Il a pour objectif de réagir dans les plus brefs délais à des cas de torture et autres formes de violence par la diffusion d'interventions urgentes (appels, lettres, communiqués de presse) à des destinataires ciblés (instances intergouvernementales, organisations spécialisées, ONG, médias, particuliers, etc.). Ce programme repose sur l'information soumise par les membres du réseau SOS-Torture ou autres interlocuteurs. Au-delà de la dénonciation des violations des droits de l'homme, il a également pour but la lutte contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de tels actes et l'obtention de réparations adéquates pour les victimes.

PROGRAMME ASSISTANCE D'URGENCE AUX VICTIMES DE LA TORTURE

L'OMCT fournit aux hommes, femmes et enfants victimes de torture la première assistance médicale, juridique et/ou sociale. Grâce au réseau SOS-Torture, l'OMCT est à même d'identifier et de vérifier les demandes d'assistance d'urgence qui lui sont adressées et d'octroyer dans des délais très brefs le soutien nécessaire.

PROGRAMME DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Le programme Droits économiques, sociaux et culturels a pour objectif de protéger les individus et les groupes de la torture et autres violations graves des droits de l'homme en identifiant et en agissant sur les causes économiques, sociales et culturelles de tels actes par une meilleure compréhension des liens existant entre les violations des droits économiques, sociaux et culturels et la pauvreté, les inégalités sociales et les discriminations conduisant à une telle violence.

PROGRAMME DROITS DE L'ENFANT

L'objectif du programme Droits de l'enfant est de promouvoir la protection des enfants contre la torture et toute autre forme



de violence. La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies adoptée le 20 novembre 1989 a été ratifiée par la plupart des Etats. Le programme vise à assurer que ces droits ne soient pas seulement reconnus en théorie, mais également mis en œuvre dans la pratique.

PROGRAMME VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

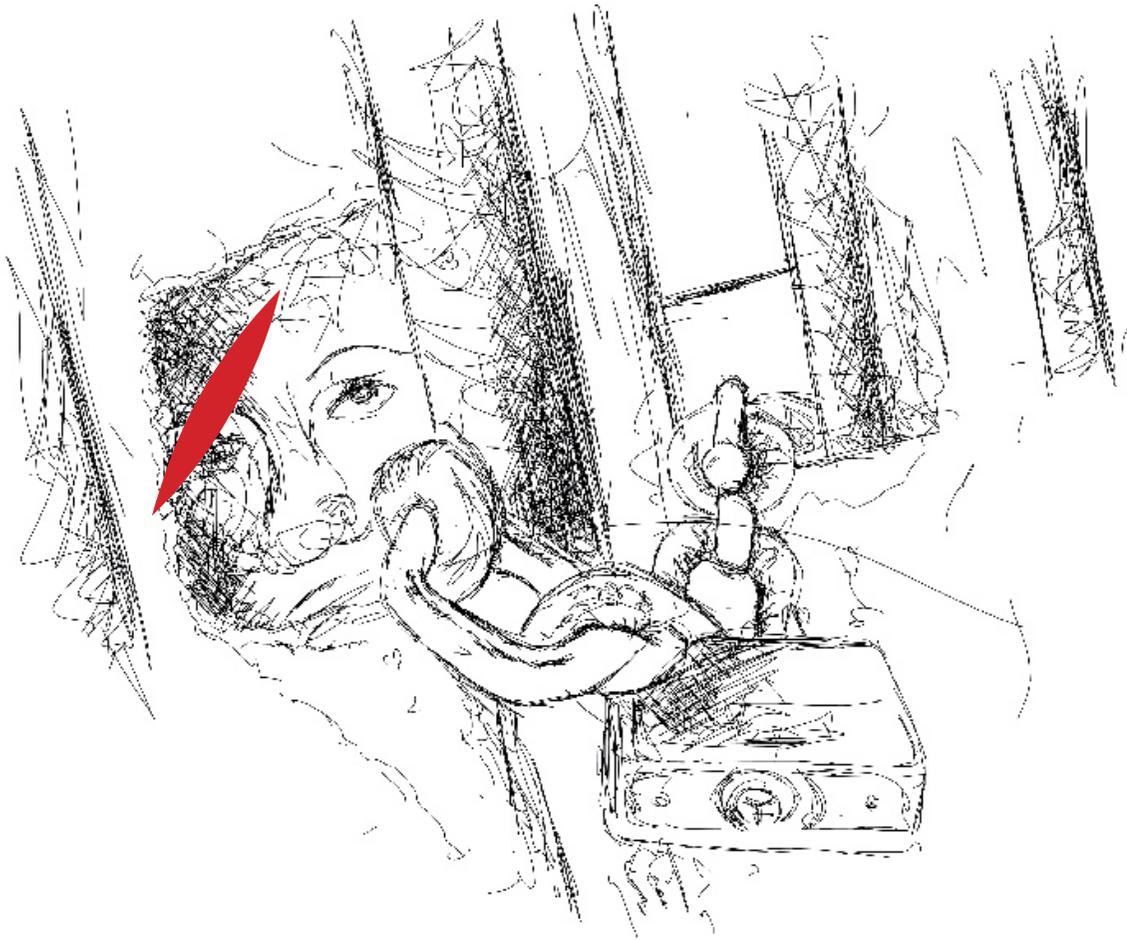
Le principal objectif du programme Violence contre les femmes est de protéger les femmes victimes de torture et de traitement cruels, inhumains ou dégradants, ou de toute autre forme de violations graves telles que le viol ou la violence domestique. Le programme vise à assurer le respect et la promotion des droits fondamentaux des femmes au même titre que ceux des hommes.

PROGRAMME DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME/ OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

En raison de leur engagement, les défenseurs des droits de l'homme (avocats, membres d'ONG, responsables de syndicats, etc.) sont la cible privilégiée de nombreux régimes. En 1997, l'OMCT s'est associée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) pour créer l'Observatoire pour la protection des défenseurs de droits de l'homme. L'Observatoire fournit notamment une protection concrète aux défenseurs qui sont harcelés en raison de leur engagement dans la défense des droits de l'homme universellement reconnus et des libertés fondamentales.

PROGRAMME SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DES ETATS

Ce programme a pour objectif de suivre les engagements internationaux des Etats relatifs aux instruments des droits de l'homme. Il vient en complément à d'autres programmes de l'OMCT en facilitant aux victimes et aux ONG locales l'accès aux mécanismes intergouvernementaux tels que le Comité contre la



torture et le Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Le programme s'efforce également d'obtenir une mise en œuvre effective des instruments internationaux par les Etats Parties, plus particulièrement des recommandations adoptées par ces organes spécialisés.

PROGRAMME CAMPAGNES D'URGENCE



Le programme Campagnes d'urgence est au cœur des actions de l'OMCT. Il a pour objectif de réagir dans les plus brefs délais à des cas de torture et autres formes de violence par la diffusion d'interventions urgentes (appels, lettres, communiqués de presse) à des destinataires ciblés. Ce programme repose sur l'information soumise par les membres du réseau SOS-Torture ou autres interlocuteurs. Au-delà de la dénonciation des violations des droits de l'homme, il a également pour buts la lutte contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de tels actes et l'obtention de réparations adéquates pour les victimes.

En 2006, l'OMCT a diffusé 217 interventions urgentes concernant 1'273 victimes et 9 groupes dans 44 pays¹. En 2006, un accent particulier a été mis sur le suivi de ces interventions, avec les organisations du terrain, auprès des mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme et des Etats concernés.

Le programme Campagnes d'urgence collabore étroitement avec les différents mécanismes des Nations Unies qui traitent de problématiques des droits de l'homme liées à des pays ou à des thématiques spécifiques, à savoir les Procédures spéciales². Ces mécanismes – Rapporteurs et Représentants spéciaux ou Groupes de travail – sont des partenaires indispensables aux actions de l'OMCT en la matière.

En 2006, deux évaluations ont été menées par le programme Campagnes d'urgence : une évaluation interne réalisée par l'OMCT auprès des 282 membres du réseau SOS-Torture et une évaluation externe portant sur les années 2003 à 2005 conduite par la « Swedish International Development Agency (SIDA) » et la Fondation Oak. Ces évaluations ont mis en évidence les éléments suivants :

- de nombreux appels urgents ont conduit à des résultats positifs,
- la demande d'appels sollicitée par les organisations locales est importante,





« La satisfaction exprimée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les Rapporteurs spéciaux au sujet de la précision et du niveau de détails fournis dans les cas de violations des droits de l'homme par l'OMCT est une reconnaissance pour l'organisation.

Un représentant haut placé de cette institution a affirmé dans une interview que son bureau ne serait pas en mesure de faire un travail aussi professionnel sans l'information crédible et sérieuse d'ONG locales transmises par l'intermédiaire d'une organisation internationale telle que l'OMCT. »

(traduction par l'OMCT)

Elisabeth Lewin, « Giving Voice to the Victims of Torture, an evaluation of the World Organisation Against Torture (OMCT) », mandatée par SIDA et la Fondation Oak, décembre 2006.

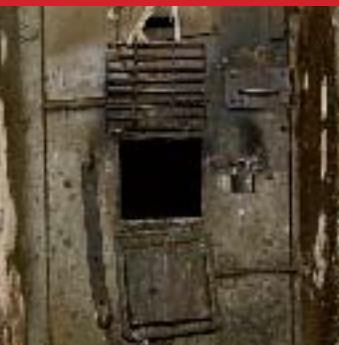
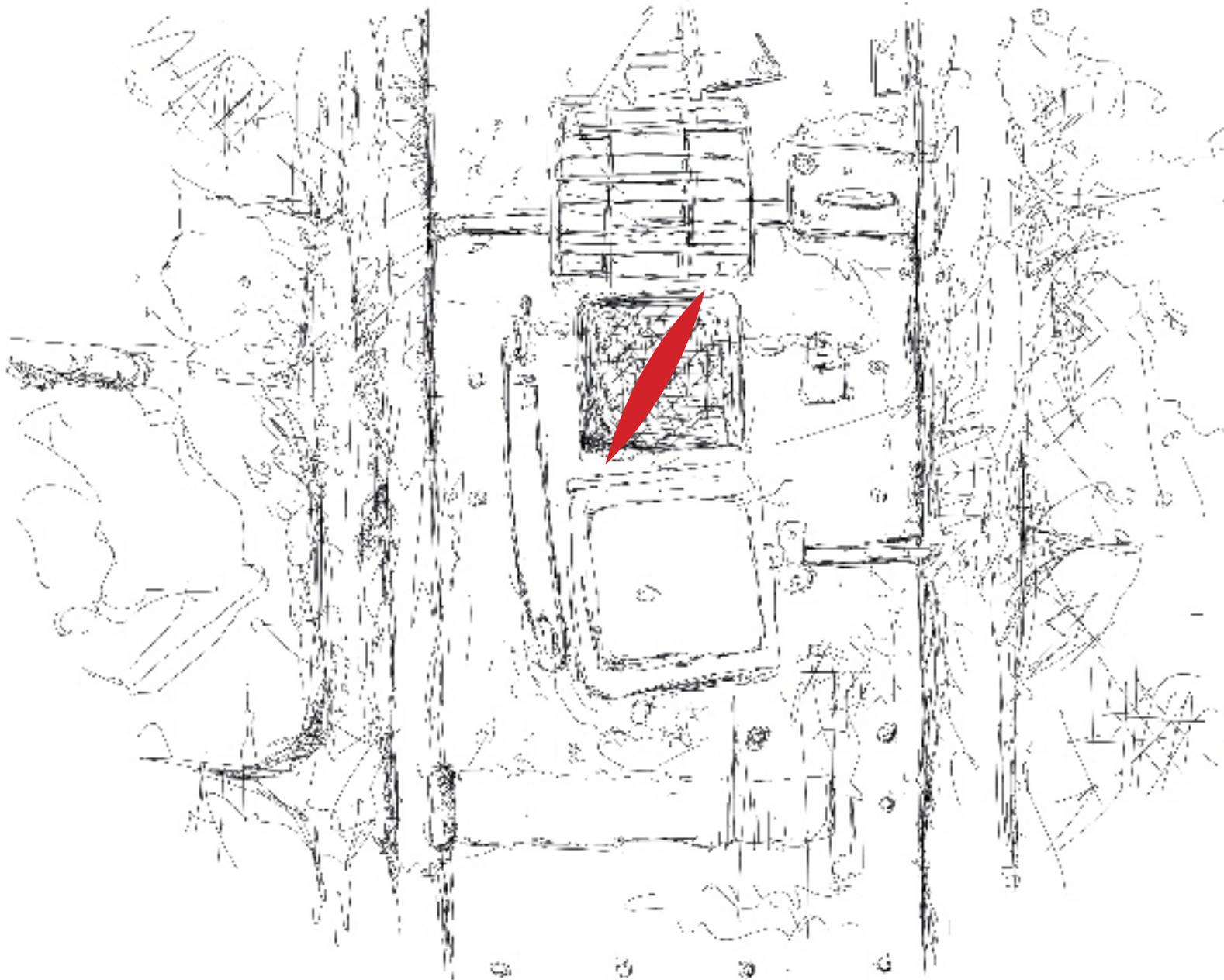
- le niveau de satisfaction des ONG partenaires, ainsi que leur confiance dans la gestion des programmes par l'OMCT, sont élevés.

Enfin, 94% des ONG qui ont répondu à l'enquête (quelque 100 membres du réseau) considèrent que les interventions urgentes ont un impact positif sur la situation des victimes.

1. Algérie, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, République démocratique du Congo, Cuba, Egypte, Equateur, El Salvador, Espagne, Géorgie, Guatemala, Inde, Italie, Kazakhstan, Liban, Libye, Maldives, Maroc, Mexique, Népal, Nigeria, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Syrie, République islamique d'Iran, Russie, Sierra Leone, Soudan, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie, Venezuela et Zimbabwe.

2. Mécanismes établis par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour traiter des problématiques liées aux droits de l'homme par pays et par thème (par exemple, Rapporteur spécial sur la torture).

PROGRAMME ASSISTANCE D'URGENCE AUX VICTIMES DE LA TORTURE





L'OMCT fournit aux hommes, femmes et enfants victimes de torture la première assistance médicale, juridique et/ou sociale. Grâce au réseau SOS-Torture, l'OMCT est à même d'identifier et de vérifier les demandes d'assistance d'urgence qui lui sont adressées et d'octroyer dans des délais très brefs le soutien nécessaire.

En 2006, une assistance médicale, juridique et/ou sociale a été octroyée à 180 victimes de torture (113 hommes et 67 femmes, dont 38 enfants) en provenance de 23 pays : Angola, Bhoutan, Burundi, Cameroun, Chili, Colombie, République démocratique du Congo, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Grèce, Guatemala, Guinée, Liban, Mauritanie, Ouganda, Pérou, Rwanda, Sierra Leone, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela et Yémen.

Les victimes de torture font souvent face à de graves problèmes sociaux liés à la perte de leurs biens, de leur emploi, ou à l'issue d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Cette situation est encore plus tragique lorsque les victimes ont charge de famille. L'OMCT aide aussi des victimes de torture à quitter leur pays lorsqu'elles se trouvent en grand danger ; pour d'autres, il s'agit de leur octroyer le soutien nécessaire pendant une période limitée pour les aider à surmonter les premières difficultés, notamment en cas d'exfiltration.

Lorsque des femmes et des hommes souffrent de problèmes de santé en raison des sévices qu'ils ont subis, l'OMCT peut prendre en charge leur traitement médical ou les mettre en contact avec des centres spécialisés dans la réhabilitation des victimes de

torture. Le soutien moral et psychologique fourni par l'OMCT en pareil cas est fondamental.

L'OMCT offre également une assistance juridique aux victimes de torture, qu'il s'agisse d'obtenir un soutien dans le cadre d'une procédure d'asile politique, de rendre compte des traitements endurés ou de poursuivre les auteurs des tortures subies devant des tribunaux aux fins d'obtention de compensation. A ce égard, le programme collabore avec le programme Suivi des engagements internationaux des Etats dans le cadre de la soumission de plaintes individuelles auprès du Comité contre la torture et du Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Enfin, dans certains pays, les victimes de torture doivent s'adjoindre l'assistance d'avocats étrangers qui ne peuvent être soumis à pression par les autorités nationales. Dans de tels cas, l'OMCT, avec d'autres ONG, peuvent entreprendre des missions auprès des tribunaux concernés ou mandater des avocats chargés de leur défense.

En 2006, l'OMCT a conduit une évaluation interne de son programme Assistance d'urgence aux victimes de la torture auprès des 282 membres du réseau SOS-Torture. Cette évaluation a confirmé que le programme fournit un soutien médical, juridique et/ou social significatif aux victimes. De surcroît, le programme réagissant rapidement et concrètement, avec des critères clairs de sélection des destinataires de l'aide, il facilite ainsi le travail des organisations locales dans l'obtention d'une assistance et d'un soutien pour les victimes.

« (...) Je souhaiterais avant tout vous remercier pour le soutien que vous m'avez accordé et j'espère que le Seigneur sera de plus en plus généreux avec vous afin que vous soyez en mesure d'aider ceux qui en ont besoin. » (traduction par l'OMCT)

LIBAN, JANVIER 2006

PROGRAMME DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Le programme Droits économiques, sociaux et culturels a pour objectif de protéger les individus et les groupes de la torture et autres violations graves des droits de l'homme en identifiant et en agissant sur les causes économiques, sociales et culturelles de tels actes par une meilleure compréhension des liens existant entre les violations des droits économiques, sociaux et culturels et la pauvreté, les inégalités sociales et les discriminations conduisant à une telle violence.

Comme cela ressort du rapport annuel du Rapporteur spécial sur la torture des Nations Unies publié en 2000, dans la plupart des cas, ce sont les marginalisés socio-économiques et les laissés-pour-compte qui subissent des traitements inacceptables aux mains de la police ou de l'armée. Cela n'est pas le fruit du hasard, mais provient du fait que la torture s'inscrit toujours dans un ensemble complexe de violations.

Le programme Droits économiques, sociaux et culturels – en collaboration avec des ONG locales – identifie et agit sur les causes économiques, sociales et culturelles de la torture et autres formes de mauvais traitements. L'OMCT assiste ainsi ses partenaires dans le développement des moyens les plus efficaces possibles de prévention de ces violations, qu'il s'agisse de la préparation de rapports alternatifs¹ pour soumission aux Organes des traités² des Nations Unies ou de la diffusion d'appels urgents aux Procédures spéciales.

En 2006, 18 interventions urgentes concernant 2'000 victimes directes dans 10 pays ont été diffusées : Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Equateur, Egypte, Grèce, Mexique, Soudan et Tchad. Par ailleurs, durant l'année écoulée, l'OMCT a étroitement collaboré avec des ONG locales en Egypte à la préparation d'un rapport sur les conséquences de la politique agraire sur le respect des droits de l'homme dans ce pays ; rapport qui a été présenté aux institutions de l'Union Européenne. En outre, une note d'information sur le travail forcé et les violations des droits économiques, sociaux et culturels au Myanmar a été présentée lors de la 94ème Conférence Internationale du Travail. Deux rapports ont également été présentés au Comité contre la torture des Nations Unies sur les causes économiques, sociales et culturelles de la violence au Guatemala et en Afrique du Sud.

De plus, à la demande du Parlement européen, l'OMCT a organisé une audition au cours de laquelle une réflexion a été menée afin de définir comment intervenir préventivement dans des situations concrètes de déséquilibres socio-économiques pouvant être sources de torture.

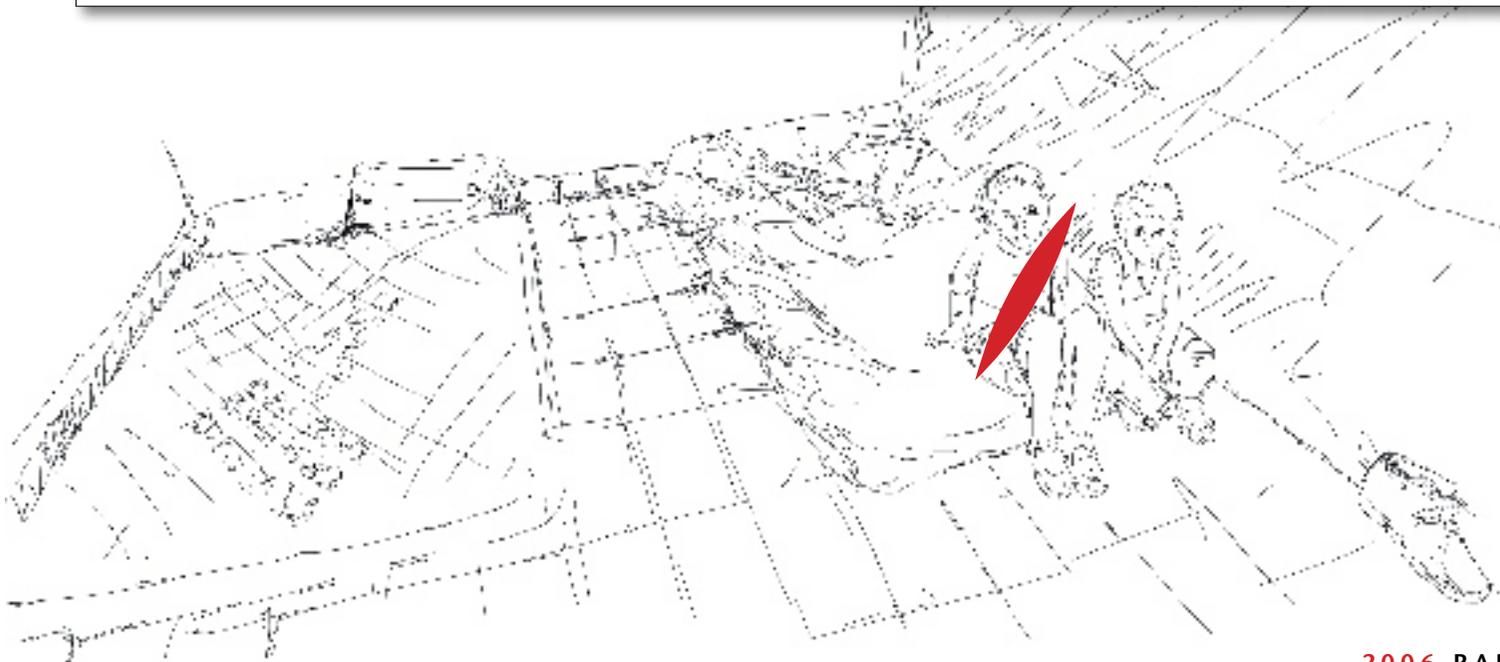
Enfin, l'OMCT a publié le rapport sur la Conférence internationale organisée en 2005 intitulée « Pauvreté, inégalité et violence : les droits de l'homme en question » ainsi qu'une proposition de mise en œuvre des recommandations adoptées à l'issue de ce colloque et les résultats de l'étude interdisciplinaire « Attaquer les causes de la torture : pauvreté, inégalité et violence ».





« Des organisations comme l'OMCT, grâce à leur solide ancrage avec le terrain, ont des contacts quotidiens avec des victimes de violence et d'injustice socio-économique. Cet ancrage permet d'établir un lien entre les individus et la justice en les informant de leurs droits, en formalisant et se faisant l'écho de leurs difficultés, en consolidant des groupes d'action, en leur donnant l'accès à une représentation juridique et en assurant le suivi des décisions prises. Quand un changement est nécessaire au niveau politique ou en influençant des traditions, la société civile doit jouer un rôle essentiel dans le développement de partenariats auprès des décideurs politiques et des communautés et dans l'identification et l'analyse des options politiques basées sur le respect des droits de l'homme. Ces échanges permettent aux déclarations politiques à haut niveau de devenir réalité sur le terrain. » (traduction par l'OMCT)

DISCOURS DE LOUISE ARBOUR, HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES, GENÈVE, 4 OCTOBRE 2005



1. Ces rapports sont une alternative aux rapports publiés par les Etats Parties, rapports qui peuvent parfois donner une lecture biaisée des événements.

2. Mécanismes établis par les traités internationaux des droits de l'homme pour veiller à leur application (par exemple, Comité contre la torture).

PROGRAMME DROITS DE L'ENFANT





L'objectif du programme Droits de l'enfant est de promouvoir la protection des enfants contre la torture et toute autre forme de violence. La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies adoptée le 20 novembre 1989 a été ratifiée par la plupart des Etats. Le programme vise à assurer que ces droits ne soient pas seulement reconnus en théorie, mais également mis en œuvre dans la pratique.

La torture à l'encontre des enfants – une pratique particulièrement ignoble – est paradoxalement l'une des violations les moins bien documentées. Cela s'explique par plusieurs facteurs. Les Etats s'efforcent de cacher des crimes qui soulèvent plus que d'autres l'indignation. Les enfants – contrairement à d'autres catégories de victimes – ne peuvent pas s'organiser pour se faire entendre. Enfin, très souvent les crimes à leur encontre sont commis par des personnes jouissant d'une autorité reconnue (par exemple personnel des orphelinats), mais qui ne sont pas juridiquement considérées comme des agents de l'Etat, ce qui permet de ne pas qualifier les mauvais traitements qu'elles infligent de torture.

Le programme droits de l'enfant élabore et diffuse des interventions urgentes¹ et soumet au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies des rapports alternatifs² sur l'analyse de la conformité des Etats Parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, afin que ces violations ne restent pas inconnues et impunies. En 2006, 39 appels urgents concernant 267 enfants et 2 groupes de 15 pays – Azerbaïdjan, Brésil, Colombie, République démocratique du Congo, Equateur, Egypte, Guatemala, Mauritanie, Mexique, Maroc, Népal, Pérou, Philippines, Soudan et Venezuela – ont été diffusés ainsi que sept communiqués de presse et quatre communications bilatérales.

Trois rapports alternatifs portant sur le Bénin, le Chili et le Kenya ont été soumis au Comité des droits de l'enfant. Ces rapports – préparés en étroite collaboration avec les organisations partenaires locales – sont souvent précédés de missions préparatoires sur le terrain qui ont pour objectifs d'obtenir des informations de première main et de rencontrer les victimes, les associations et les autorités concernées.

Mais le Comité des droits de l'enfant n'est pas la seule instance compétente pour traiter de ces violations. Dans le cadre du programme Suivi des engagements internationaux des Etats, le Programme Droits de l'enfant collabore à la rédaction de rapports qui sont soumis au Comité des droits de l'homme et au Comité contre la torture des Nations Unies. L'objectif est ici de contribuer à une intégration plus efficace des problématiques relatives aux droits de l'enfant au sein du travail de ces Comités : enfants victimes de torture, administration de la justice juvénile, enfants de la rue, etc.

En 2006, le programme a ainsi préparé les sections droits de l'enfant de quatre rapports alternatifs relatif au Burundi, à la Géorgie, au Guatemala et au Tadjikistan soumis au Comité contre la torture et de deux rapports alternatifs sur le Honduras et le Rwanda présentés au Comité des droits de l'homme.

En 2006, l'OMCT a conduit une évaluation de ses interventions urgentes, comprenant celles émises par son programme Droits de l'enfant. L'analyse des réponses des membres du réseau SOS-Torture montre que ceux qui ont considéré que les appels avaient un impact positif estimaient qu'ils protégeaient les enfants et leurs droits, leur donnant un sentiment de sécurité et de solidarité. En exerçant concrètement une pression sur les autorités publiques, les membres ont estimé que les appels ont contribué à réduire le nombre de victimes et la gravité des violations commises. Ils ont cité des exemples d'appels qui ont mené à un changement positif, comme le démantèlement de réseaux de prostitution, la diminution de l'impunité, la démobilisation des enfants soldats ou encore la réduction du trafic des enfants.

1. Voir Programme Campagnes d'urgence.

2. Voir Programme Droits économiques, sociaux et culturels.

PROGRAMME VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Le principal objectif du programme Violence contre les femmes est de protéger les femmes victimes de torture et de traitement cruels, inhumains ou dégradants, ou de toute autre forme de violations graves telles que le viol ou la violence domestique. Le programme vise à assurer le respect et la promotion des droits fondamentaux des femmes au même titre que ceux des hommes.

Par le biais d'appels urgents, de lettres et de communiqués de presse, l'OMCT vise à prévenir et à répondre aux actes de torture ou autres formes de violence perpétrés contre les femmes. L'OMCT, au travers de ses interventions urgentes¹, sensibilise ainsi les membres du réseau SOS-Torture, les mécanismes internationaux, régionaux et nationaux des droits de l'homme et autres publics concernés à la problématique de la violence basée sur le genre. En 2006, 25 interventions urgentes concernant 91 femmes et filles de 12 pays – Bangladesh, Colombie, République démocratique du Congo, Guatemala, Kirghizistan, Mauritanie, Mexique, Népal, Pakistan, Pérou, Soudan et Turquie – ont été diffusées ainsi que six communiqués de presse.

L'un des objectifs du programme est d'intégrer la problématique du genre dans le cadre de l'examen des rapports des Etats devant les Organes des traités des Nations Unies. Ainsi, tout comme le Programme Droits de l'enfant, le programme Violence contre les femmes contribue à la préparation et à la présentation de rapports² au Comité des droits de l'homme et au Comité contre la torture des Nations Unies dans le cadre du programme Suivi des engagements internationaux des Etats. De plus, le programme collabore étroitement avec le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

En 2006, le programme a préparé les sections relatives aux droits des femmes de quatre rapports alternatifs relatifs au Burundi, à la Géorgie, au Guatemala et au Tadjikistan, de même qu'un rapport alternatif sur la violence étatique contre les femmes au Mexique, pour soumission au Comité contre la torture. Le programme a également élaboré les sections relatives aux droits des femmes de deux rapports alternatifs sur le Honduras et le Rwanda pour

soumission au Comité des droits de l'homme et a présenté un rapport alternatif sur le viol ou la violence étatique contre les femmes en République démocratique du Congo et une note d'information sur la Géorgie, ainsi qu'un rapport préliminaire sur le Mexique auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Ces rapports sont préparés en étroite collaboration avec les organisations locales de défense des droits des femmes qui jouent un rôle essentiel dans la préparation et la réalisation des missions, tant préparatoires que de suivi, dans les pays concernés.

Un défi majeur auquel le programme est confronté concerne le suivi des cas identifiés. Dans certaines sociétés, les victimes de viol ou de toute autre forme de violence sexuelle sont souvent menacées d'expulsion de leur foyer ou de leur communauté. Elles courent également le risque d'être assassinées ou soumises à des actes de violence par les membres de leur famille ou de leur communauté, voire par les auteurs eux-mêmes. Dans d'autres pays, les femmes victimes de viol courent le risque d'être inculpées et punies pour adultère. Confrontées à ces conséquences dramatiques, ces victimes renoncent à dénoncer ces actes, par peur ou par crainte, conduisant à l'impunité de leur auteur. L'objectif du programme Violence contre les femmes est de rendre publics de tels cas, d'identifier leurs auteurs, d'appeler les Etats à assumer leur responsabilité en matière de prévention, d'investigation et de sanction des responsables, mais également de protection et d'octroi de réparation aux victimes.

L'analyse des réponses des membres du réseau SOS-Torture à l'évaluation des appels urgents « Violence contre les femmes »





réalisée par l'OMCT en 2006 a démontré que ceux-ci participaient non seulement aux efforts des femmes dans l'établissement et/ou la reconnaissance de leurs droits notamment auprès

des autorités, mais contribuaient également à la création d'un mouvement global de sensibilisation et de solidarité autour de cette problématique.

1. Voir Programme Campagnes d'urgence.

2. Voir Programme Droits économiques, sociaux et culturels.

PROGRAMME DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME/OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION

En raison de leur engagement, les défenseurs des droits de l'homme (avocats, membres d'ONG, responsables de syndicats, etc.) sont la cible privilégiée de nombreux régimes.

En 1997, l'OMCT s'est associée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) pour créer l'Observatoire pour la protection des défenseurs de droits de l'homme. L'Observatoire fournit une protection concrète aux défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés en raison de leur engagement dans la défense des droits de l'homme universellement reconnus et des libertés fondamentales. Il contribue également à développer les compétences des ONG locales en affirmant leur rôle essentiel dans la promotion de la paix, de l'Etat de droit et de la démocratie dans le monde entier. L'Observatoire mobilise enfin la communauté internationale à agir contre la répression dont font l'objet les défenseurs.

Les interventions urgentes¹ sont au cœur du système d'alerte de l'Observatoire. Leur objectif est de rompre l'isolement auquel doivent faire face de nombreux défenseurs des droits de l'homme au niveau local, d'améliorer leur situation en assurant leur libération ou la levée des charges et procédures judiciaires intentées à leur égard, ou d'encourager l'adoption de mesures de protection en leur faveur. En 2006, l'Observatoire a diffusé 241 appels urgents, 61 communiqués de presse et 26 communications bilatérales concernant les cas de 594 défenseurs et 92 ONG dans 61 pays (voir encadré). Ces interventions sont une source importante d'informations pour les mécanismes internationaux et régionaux de protection des défenseurs des droits de l'homme, en premier lieu desquels la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

En plus de ses interventions urgentes, l'Observatoire fournit également de l'assistance matérielle à un défenseur (ou à un membre de sa famille) qui doit faire face à une situation dangereuse. Lorsque l'existence ou la survie opérationnelle

d'une organisation dépend principalement de l'obtention de ressources additionnelles, l'Observatoire peut alors soutenir financièrement son développement. En 2006, une assistance matérielle a été octroyée à deux défenseurs des droits de l'homme de la République démocratique du Congo et deux défenseurs d'Ouzbékistan. Cette assistance a permis de couvrir des frais médicaux, de subsistance en détention et de logement lors d'un asile temporaire dans un pays tiers.

Afin de renforcer ses différentes activités, l'Observatoire organise des missions internationales aux fins d'enquête, de soutien aux défenseurs et ONG lors de procès par exemple, et d'assistance. En 2006, l'Observatoire a entrepris quatre missions d'enquête internationale en Colombie, au Kirghizistan, au Pérou et au Vietnam et sept observations judiciaires ou missions d'assistance en Ethiopie (2), en Israël, en Turquie (2) et au Zimbabwe (2). Six rapports de mission ont également été publiés sur la Bolivie, Djibouti, l'Ethiopie, le Pérou, la Fédération de Russie et la Thaïlande.

En mars 2006, l'Observatoire a lancé son Rapport annuel 2005, *L'Obstination du témoignage*, qui traite des cas de 1'172 défenseurs opprimés et les obstacles à la liberté d'association dans près de 90 pays à travers le monde. Ce rapport analyse en outre les tendances qui caractérisent la répression et les stratégies développées par de nombreux acteurs, et particulièrement les Etats, pour museler les défenseurs.

En 2006, l'Observatoire a été sujet à une évaluation externe couvrant la période 2003 à 2005 conduite par la *Swedish International Development Agency (SIDA)* et la Fondation Oak. Cette évaluation a tout particulièrement relevé l'impact positif des interventions urgentes de l'Observatoire et de ses missions d'enquête internationale et d'observation judiciaire : « L'Observatoire, avec les Campagnes d'urgence, est considéré comme un programme essentiel par de nombreuses ONG locales.

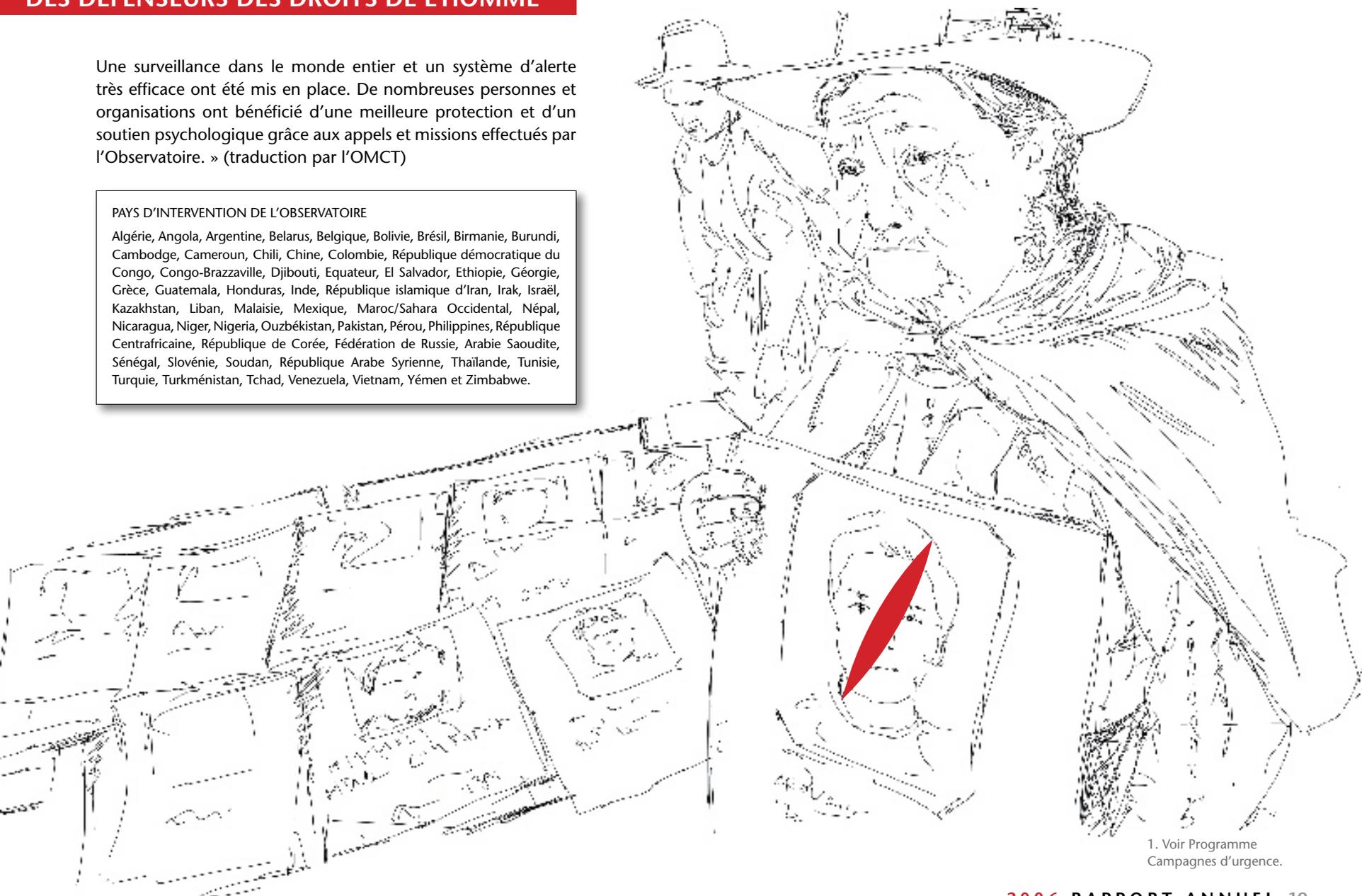




Une surveillance dans le monde entier et un système d'alerte très efficace ont été mis en place. De nombreuses personnes et organisations ont bénéficié d'une meilleure protection et d'un soutien psychologique grâce aux appels et missions effectués par l'Observatoire. » (traduction par l'OMCT)

PAYS D'INTERVENTION DE L'OBSERVATOIRE

Algérie, Angola, Argentine, Belarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, République démocratique du Congo, Congo-Brazzaville, Djibouti, Equateur, El Salvador, Ethiopie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Inde, République islamique d'Iran, Irak, Israël, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Mexique, Maroc/Sahara Occidental, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, République Centrafricaine, République de Corée, Fédération de Russie, Arabie Saoudite, Sénégal, Slovénie, Soudan, République Arabe Syrienne, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Tchad, Venezuela, Vietnam, Yémen et Zimbabwe.



1. Voir Programme
Campagnes d'urgence.

PROGRAMME SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DES ETATS

Ce programme a pour objectif de suivre les engagements internationaux des Etats relatifs aux instruments des droits de l'homme. Il vient en complément à d'autres programmes de l'OMCT en facilitant aux victimes et aux ONG locales l'accès aux mécanismes intergouvernementaux tels que le Comité contre la torture et le Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Le programme s'efforce également d'obtenir une mise en œuvre effective des instruments internationaux par les Etats Parties, plus particulièrement des recommandations adoptées par ces organes spécialisés.

Le programme Suivi des engagements internationaux des Etats collabore avec les autres programmes de l'OMCT, plus particulièrement avec les programmes Violence contre les femmes et Droits de l'enfant, dans la rédaction et soumission des rapports alternatifs¹ aux Comités des Nations Unies. En 2006, le programme a soumis trois rapports alternatifs sur le Honduras, la République démocratique du Congo et le Rwanda au Comité des droits de l'homme et quatre rapports alternatifs sur le Burundi, la Géorgie, le Guatemala et le Tadjikistan au Comité contre la torture.

Outre des missions préparatoires sur le terrain, le programme a effectué des missions de suivi afin de s'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations adoptées par ces mécanismes, en veillant à ce que la société civile, les autorités nationales et les médias soient impliqués. Des missions ont ainsi été réalisées en Albanie, au Brésil, au Burundi, en République démocratique du Congo, en Géorgie, au Guatemala, au Honduras, au Kenya, au Rwanda et au Tadjikistan. Le programme fournit également un support logistique et/ou financier permettant aux organisations du terrain de participer aux sessions des Comités à Genève ou à New-York au moment de l'examen de leur pays. En 2006, 22 partenaires locaux ont bénéficié d'un tel appui.

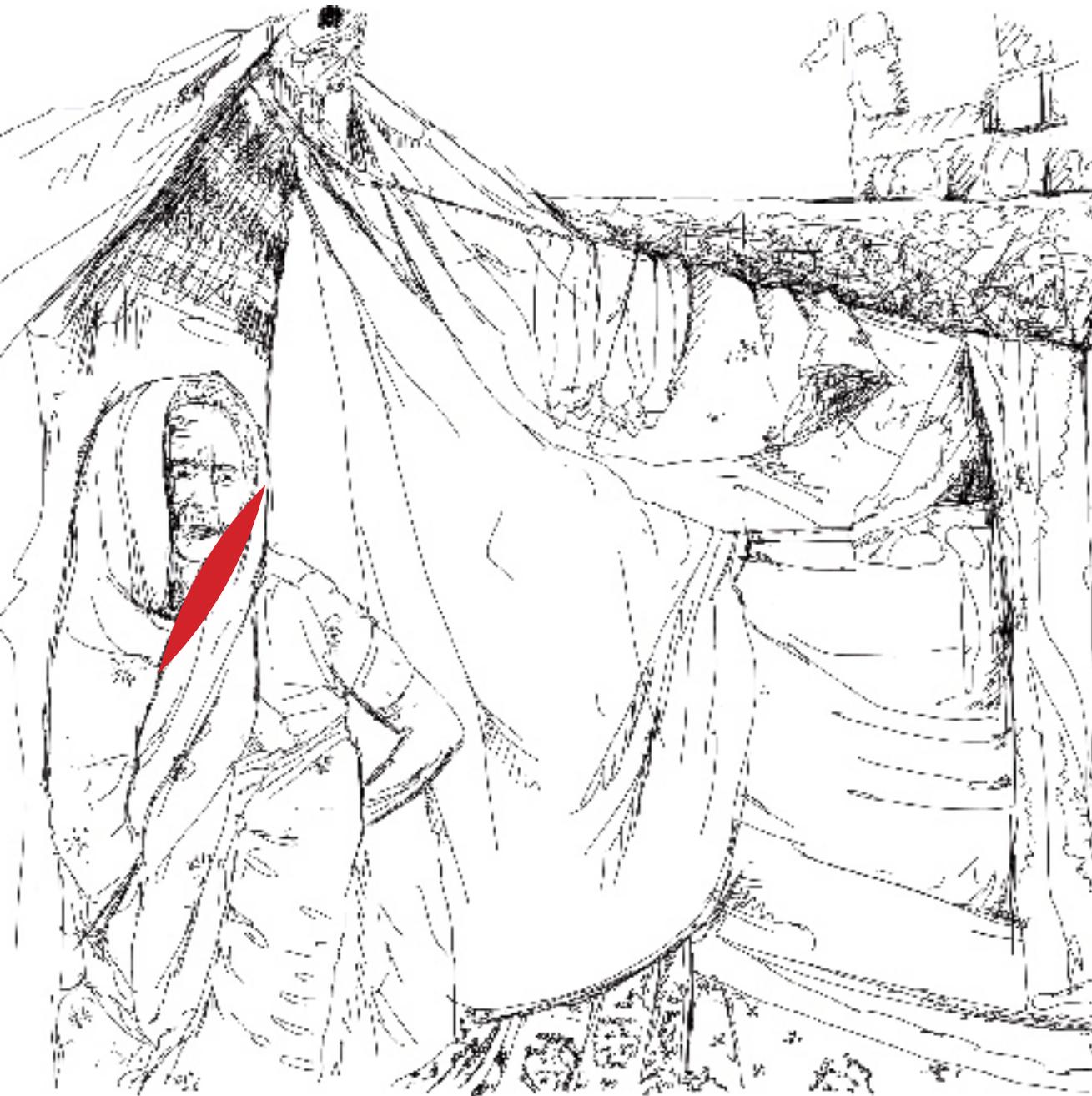
Par la soumission de plaintes individuelles, le programme a pour objectif d'aider les victimes de torture à obtenir justice au plan international, faute d'avoir vu leurs droits reconnus au plan

national. En 2006, quatre de ces plaintes ont été soumises au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'homme contre la Grèce (2), la Fédération de Russie et la Tunisie.

A plus long terme, le programme s'efforce d'améliorer l'accès des victimes aux Comités des Nations Unies en communiquant largement l'information technique relative à la présentation des plaintes aux organisations du terrain. Une étroite collaboration avec les partenaires locaux dans la sélection, la recherche, la rédaction et la présentation de ces plaintes contribue au développement des compétences des organisations partenaires en les rendant plus familières aux procédures et à la jurisprudence, contribuant en cela à l'éradication de la torture et à l'obtention de la justice dans leurs pays.

En 2006, l'OMCT a également publié une série de quatre Guides juridiques qui fournissent, étape par étape, une présentation exhaustive de la pratique, des procédures et de la jurisprudence des mécanismes des droits de l'homme (systèmes européen, interaméricain, africain et international) compétents dans l'examen des plaintes individuelles. Par ces publications, l'OMCT vise à renforcer les compétences de la société civile en général, et du réseau SOS-Torture en particulier, afin de combattre l'impunité et d'assurer aux victimes de torture des réparations adéquates. Le développement de la jurisprudence des Comités et autres organes juridiques nationaux ou internationaux constitue aussi un objectif stratégique.





L'évaluation indépendante du Projet Prévention de la torture réalisée entre juin 2003 et novembre 2006 – dans le cadre du programme Suivi des engagements internationaux des Etats – a démontré que la majorité des ONG nationales, qui y ont pris part et ont répondu au questionnaire d'évaluation, ont considéré que le projet leur a permis d'améliorer leur connaissance du fonctionnement des Comités concernés et de renforcer leur capacité à préparer des rapports alternatifs pour soumission à ces mécanismes. La collaboration avec l'OMCT a également été évaluée positivement.

EVALUANDA, « EVALUATION EXTERNE DU PROJET PRÉVENTION DE LA TORTURE », DÉCEMBRE 2006

1. Voir Programme Droits économiques, sociaux et culturels.



OMCT-EUROPE

Le bureau européen de l'OMCT a pour mission de plaider en faveur d'une politique européenne des droits de l'homme plus cohérente et plus efficace. Cela signifie non seulement une intégration effective des normes de droits de l'homme sur le plan interne, mais également l'évaluation des politiques externes de l'Union Européenne (UE) à l'aune de leur contribution à la défense et à la promotion des droits de l'homme dans les pays tiers, et à la lutte contre la torture et les mauvais traitements en particulier.

Pour réaliser ce travail, l'OMCT-Europe s'assure d'abord de la diffusion rapide des informations et analyses de l'OMCT auprès des acteurs-clés pertinents au sein des institutions européennes (alimentation et mise à jour de la base de données pour les appels urgents, envoi de rapports alternatifs et de guides juridiques ou présentation du rapport intermédiaire de l'étude sur la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE sur la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants à la Sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen (PE)), et maintient par ailleurs des contacts étroits avec les personnes-clés de ces institutions, ainsi qu'avec les députés sensibles aux préoccupations de l'OMCT.

De plus, par le biais de Newsletters hebdomadaires et autres « briefing papers », l'OMCT-Europe tient informé le Secrétariat international, et à travers lui le réseau, sur les politiques et réunions des institutions européennes dans les domaines relevant du mandat de l'organisation.

Cela permet ensuite à l'OMCT de contribuer dans les meilleurs délais aux débats et initiatives au sein des institutions européennes (évaluation des lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme par la Présidence autrichienne de l'UE, rapport annuel du PE sur les droits de l'homme dans le monde) ainsi qu'au Conseil de l'Europe, notamment à travers le regroupement droits de l'homme (mobilisation sur le thème des défenseurs des droits de l'homme auprès du Commissaire aux droits de l'homme et de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, participation au colloque « Protéger et soutenir les défenseurs des droits de l'homme en Europe »).

L'OMCT-Europe suit également de près les moyens financiers que l'UE consacre pour soutenir les activités de défense des droits de l'homme, afin de promouvoir une approche intégrée de la lutte contre la torture comme l'une des activités prioritaires, et ce particulièrement par les négociations qui ont entouré l'adoption d'un nouvel instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) lors de l'année 2006 (contributions et démarches actives pour la demande d'un instrument financier séparé dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie avec le maintien de la lutte contre la torture et les mauvais traitements comme l'une des priorités thématiques, mobilisation auprès des institutions pour accentuer la protection des défenseurs des droits de l'homme).

Enfin, dans le cadre de son rôle de mise en œuvre du mandat de l'OMCT au niveau européen, l'OMCT a participé à l'élaboration d'une étude commanditée par le PE et visant à évaluer la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE sur la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, en association avec une experte indépendante. Le bureau européen de l'OMCT a assisté celle-ci dans le travail de réflexion préparatoire ainsi que dans la réalisation de l'étude en élaborant un tableau d'analyse générale portant sur 30 pays identifiés en commun et en menant à bien deux missions sur le terrain, en Egypte et en Ukraine. Les résultats finaux de l'étude devraient être présentés devant la Sous-Commission des droits de l'homme du PE par l'experte indépendante dans le milieu de l'année 2007.



RAPPORT du vérificateur des comptes
à l'attention du Conseil exécutif de

L'ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE - SOS TORTURE

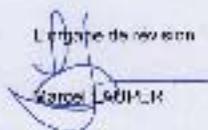
Conformément au mandat que votre Conseil a bien voulu nous confier, nous avons vérifié les comptes annuels 2006 arrêtés au 31 décembre 2006.

Nous avons constaté la concordance de l'état de fortune et du compte de dépenses et recettes avec la comptabilité tenue avec exactitude.

L'exercice dégage un excédent de dépenses de CHF 53'872.85. Nous confirmons le bien fondé des actifs de CHF 1'608'338.75.

En conclusion, nous vous proposons l'approbation des comptes qui vous sont soumis.

L'organe de révision


Marcel LAUPER

Genève le 17 avril 2007

ANNEXE I : Etat de fortune au 31 décembre 2006

ANNEXE II : Compte de recettes et dépenses 2006



Annexe I

ETAT DE FORTUNE AU	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>
	CHF	CHF
<u>Actif</u>		
Caisses	873.50	2'971.34
Comptes de chèques postaux	114'049.52	19'565.94
Banques	1'001'695.32	1'136'203.96
	<u>1'116'618.34</u>	<u>1'158'741.24</u>
Contributeurs	251'064.36	222'515.05
Frais payés d'avance	140'656.06	71'057.13
	<u>1'508'338.76</u>	<u>1'452'313.42</u>
<u>Passif</u>		
Subventions reçues d'avance	396'041.93	6'895.00
Créanciers	53'362.49	231'535.90
Frais échus	475'034.55	556'110.08
	<u>924'438.97</u>	<u>794'540.98</u>
Provisions pour activités spécifiques	490'000.00	490'000.00
Recettes différées	162'718.25	182'718.25
	<u>1'577'157.22</u>	<u>1'467'259.23</u>
<u>Déficit</u>		
Déficit reporté	14'945.81	0
Excédent des dépenses	<u>53'872.65</u>	<u>14'945.81</u>
	<u>68'818.46</u>	<u>14'945.81</u>

COMPTE DE DEPENSES ET RECETTES AU 31 DECEMBRE 2006

Avec comparatif 2005

Annexe II

RECETTES

	ANNEE 2006		ANNEE 2005	
	CHF		CHF	
		3'120'936.50		2'977'493.78
Cotisations des membres du réseau	5'145.54		9'397.85	
Dons «Club des Cent»	53'500.00		110'000.00	
Contributions privées	229'096.25		302'830.00	
Soirée cinéma / Vernissage / Bridge	145'168.38		116'338.90	
Bulletins et produits divers	15'870.05		36'889.64	
Subventions fédérales, cantonales, communales	87'400.00		190'450.00	
Subventions gouvernementales européennes	743'265.99		707'316.00	
Subventions de fondations et autres	294'965.60		45'858.12	
Assistance d'urgence aux victimes de la torture	293'143.94		300'569.56	
Droits de l'enfant	65'574.07		126'424.42	
Violence contre les femmes	95'776.21		104'832.28	
Défenseurs des droits de l'homme / Observatoire	132'226.00		119'709.00	
Droits économiques, sociaux et culturels	0.00		318'600.85	
Suivi des engagements internationaux des Etats	872'304.47		450'309.16	
Campagnes d'urgence	68'750.00		37'968.00	
Contribution spéciale pour audit	18'750.00		0.00	



	ANNEE 2006		ANNEE 2005	
	CHF		CHF	
DEPENSES		-3'187'356.53		-2'993'870.98
Assistance d'urgence aux victimes de la torture	304'548.02		312'184.82	
Droits de l'enfant	265'895.46		171'661.40	
Violence contre les femmes	161'809.97		202'418.71	
Défenseurs des droits de l'homme / Observatoire	289'708.76		309'695.55	
Droits économiques, sociaux et culturels	225'666.30		418'225.85	
Suivi des engagements internationaux des Etats	1'453'681.71		918'568.32	
Campagnes d'urgence	209'436.43		102'897.00	
Formation	21'522.75		11'363.55	
Extensions	27'822.71		151'490.25	
Promotion	148'550.72		139'220.59	
Evénements spéciaux et imprévisibles	73'610.76		219'566.08	
Divers	5'102.94		36'578.86	
RESULTAT AVANT INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS		-66'420.03		-16'377.20
INTERETS CREANCIERS ET AUTRES PRODUITS		12'547.38		1'431.39
Intérêts créanciers	10'340.38		256.07	
Autres produits	2'207.00		1'175.32	
EXCEDENT DES DEPENSES		-53'872.65		-14'945.81

Genève, 16 avril 2007



LISTE DES DONATEURS DE L'OMCT

Subventions non gouvernementales

Caritas
Comité Catholique contre la Faim et pour
le Développement
Diakonisches Werk
ICCO
Fondation King Baudouin
Misereor
Fondation Oak

Subventions d'organisations internationales ou intergouvernementales

Commission européenne
Fonds de Contributions Volontaires des Nations Unies
pour les Victimes de la Torture

Subventions gouvernementales

France
Finlande
Liechtenstein
Pays-Bas
Suède (SIDA)
Suisse

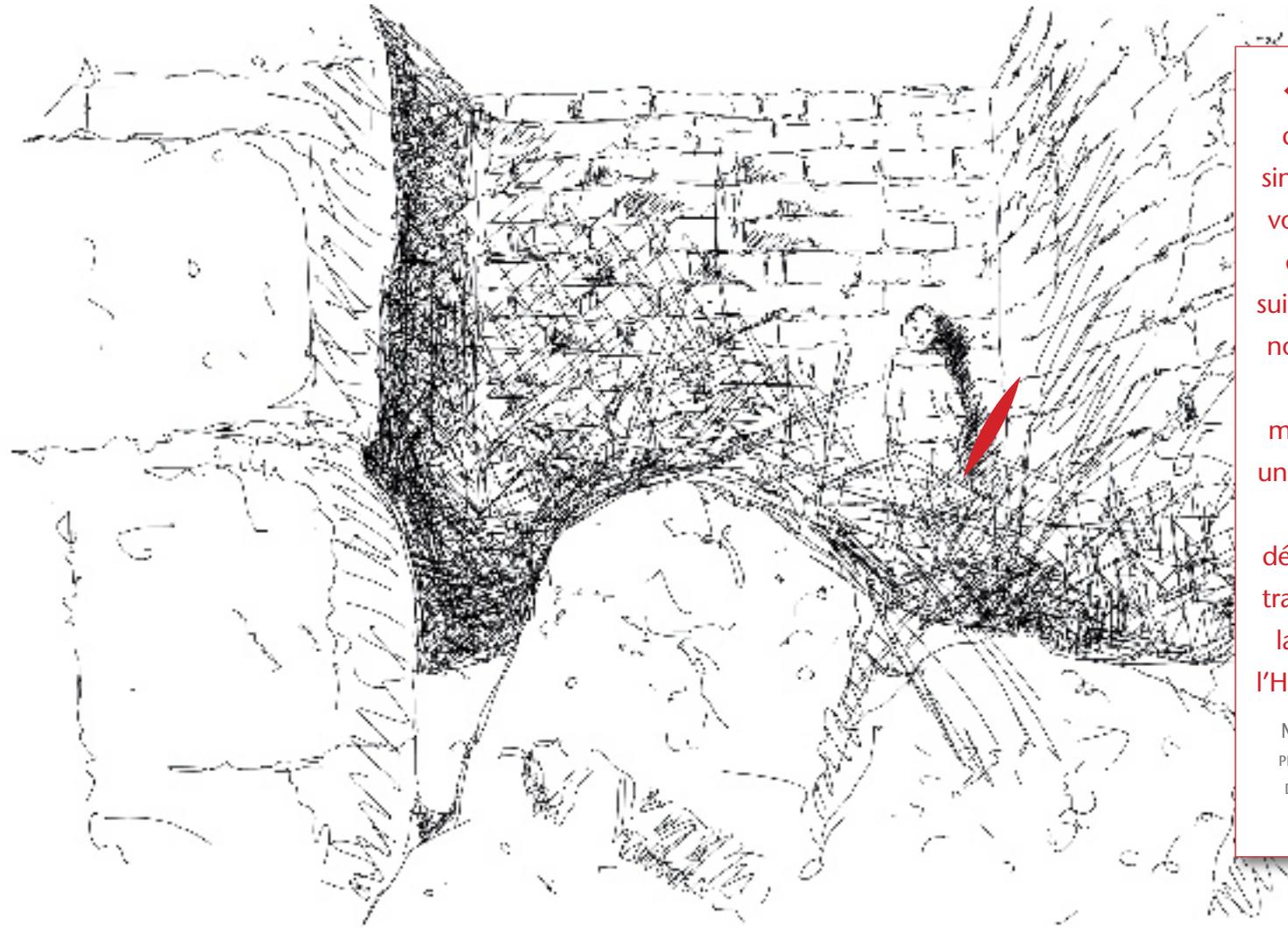
Subventions cantonales et communales (Suisse)

• Cantons
Genève
Jura
Schaffouse

• Communes

Bottmingen
Dardagny
Erlenbach
Genève
Heimberg
Jussy
Lancy
Lausanne
Le Noirmont
Meinier
Troinex
Winterthour
Zoug

Cotisations des membres du réseau SOS-Torture



« Nous avons l'honneur de vous adresser [...] nos sincères remerciements pour vos messages de sympathie et d'encouragement à la suite de l'attaque armée dont nous-même et notre famille avons été victimes. Vos messages nous ont apporté un soutien et un réarmement moral dans notre détermination à continuer le travail de la promotion et de la protection des droits de l'Homme dans notre pays. »

MICHEL-INNOCENT MPINGA TSHIBASU,
PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES DROITS DE L'HOMME, RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO



ORGANES DE L'OMCT

CONSEIL EXECUTIF

Président

Olivier Mach

Vice-Présidents

José Domingo Dougan Beaca

Denis von der Weid

Trésorier

Anthony Travis

Membres

Yves Berthelot

Anna Biondi

José Figueiredo

Florence Notter

Pascal O'Neill

Elisabeth Reusse-Decrey

Christine Sayegh

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Afrique

Madeleine Afite, *Cameroun*

Innocent Chukwuma, *Nigeria*

Aminata Dieye, *Sénégal*

Osman Hummaida, *Soudan*

Guillaume Ngefa, *République
démocratique du Congo*

Amérique latine

Ernesto Alayza Mujica, *Pérou*

Helio Bicudo, *Brésil*

Alberto Leon Gomez, *Colombie*

Amérique du nord

Al Bronstein, *Etats-Unis*

d'Amérique

Asie

Joseph Gathia, *Inde*

Ravi Nair, *Inde*

Elisabeth P. Protacio, *Philippines*

Khalida Salimi, *Pakistan*

Europe

Panayote Elias Dimitras, *Grèce*

Nazmi Gür, *Turquie*

Hélène Jaffe, *France*

Tinatin Khidasheli, *Géorgie*

Frauke Seidensticker, *Allemagne*

Moyen Orient et Maghreb

Hasan Moosa, *Bahreïn*

Radhia Nasraoui, *Tunisie*

Lea Tsemel, *Israël*

CONSEIL CONSULTATIF

Susanna Agnelli

Francis Blanchard

Edouard Brunner

Bernard Comby

Hans Danelius

Leandro Despouy

Alexis Dipanda Mouelle

Toine van Dongen

Asbjorn Eide

Kurt Furgler

Konrad Ginther

Fritz Honegger

Peter Jankovitsch

Louis Joinet

Lea Levin

Alicia Marangopoulos

Jacques Moreillon

Franz Muheim

Kinhide Mushakoji

Chandra Muzaffar

Adolfo Pérez Esquivel

Pierre Pictet

Bent Sorensen

Rodolfo Stavenhagen

Desmond Tutu

Liliane Uchtenhagen

Simone Veil

Jacques Vernet

Joseph Voyame

Amos Wako

Laurie Wisberg

COMITE D'ORGANISATION

Carole Argand

Inès Brunschwig-Mirabaud

Catherine Fauchier-Magnan

Hélène Durand-Ballivet

Agnès Geyres

Laurence Landman

Brigitte Lescure

Sibylle Montier

Anny Noels

Florence Notter

Pascal O'Neill

Brigitte Rivoire

Michaela Troyanov

FONDATION DE SOUTIEN

A L'OMCT

Présidente

Florence Notter

Membres

Jean Bonna

Olivier Mach

Antoine Maurice

François-Michel Ormond

Elisabeth Reusse-Decrey

Pierre de Senarclens



SECRETARIAT INTERNATIONAL

Directeur
Eric Sottas

Directrice adjointe
Anne-Laurence Lacroix

Administrateur
Hans-Peter Haslebacher (jusqu'au 31 août 2006)

Programme Campagnes d'urgence
Responsable : Alexandra Kossin
Evelien van Essen (jusqu'au 31 août 2006)
Clemencia Devia Suarez

Programme Assistance d'urgence aux victimes de la torture
Responsable : Anne-Laurence Lacroix

Programme Droits économiques, sociaux et culturels
Responsable : Tom McCarthy
Mohamed Lotfy (jusqu'au 31 mai 2006)
Stéphane Kessler (11 juillet 2006 – 14 décembre 2006)

Programme Droits de l'enfant
Responsable : Cécile Trochu

Programme Violence contre les femmes
Responsable : Mariana Duarte

Programme Défenseurs des droits de l'homme/Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme
Responsable : Delphine Reculeau

Programme Suivi des engagements internationaux des Etats
Responsable : Patrick Mützenberg
Conseiller juridique principal : Boris Wijkström
Conseillères juridiques adjointes : Leonor Vilas Costa (jusqu'au 31 décembre 2006)
Victoria Lee (jusqu'au 31 mai 2006)

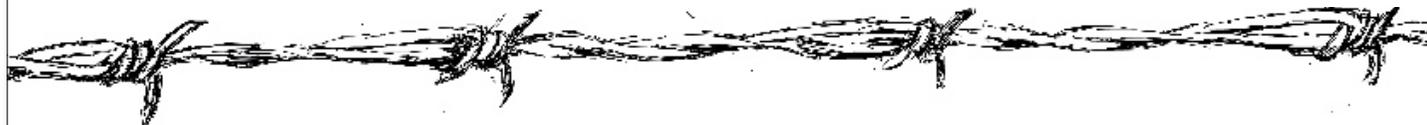
Administration
Dorothea Hoehtker (Annik Malburet jusqu'au 1er avril 2006)
Kurt Hofstetter
Carole Argand (jusqu'au 31 août 2006)

Chargée de mission
Yaël Reinharz Hazan

Informatique
Alain Gross

Site Internet
Sébastien Courvoisier

Comptabilité
Marc Aebersold, Société NDC



PUBLICATIONS ET RAPPORTS EN 2006

Programme Droits économiques, sociaux et culturels

- *Attaquer les causes de la torture : pauvreté, inégalité et violence*, une étude interdisciplinaire, dirigée par Thomas E. McCarthy, Genève, septembre 2006, disponible en anglais.
- *Pauvreté, inégalité et violence : les droits de l'homme en question*. Rapport de la Conférence Internationale, 4–6 octobre 2005, Genève, décembre 2006, disponible en anglais.

Programme Droits de l'enfant

Rapports alternatifs soumis au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies :

- *Droits de l'enfant au Bénin* – soumis en 2006, sera publié en 2007 en français.
- *Droits de l'enfant au Chili* – soumis en 2006, sera publié en 2007 en espagnol.
- *Droits de l'enfant au Kenya* – soumis en 2006, sera publié en 2007 en anglais.

Programme Violence contre les femmes

Rapports alternatifs soumis au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes :

- *Violence contre les femmes en République démocratique du Congo* – soumis en 2006, publié en 2006 en anglais et français.

Rapports alternatifs soumis au Comité contre la torture des Nations Unies :

- *Violence étatique contre les femmes au Mexique. Le cas de San Salvador Atenco* – soumis en 2006, sera publié en 2007 en espagnol.

Programme Défenseurs des droits de l'homme/Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme

Rapport annuel :

- *L'Obstination du témoignage – Rapport annuel 2005 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme* – publié en mars 2006 en anglais, français et espagnol (la section Europe et Communauté des Etats Indépendants a également été publiée en russe).

Rapports de mission :

- *Bolivie : Les défenseurs des droits de l'homme entre intimidation et espoir* – publié en 2006 en anglais et en espagnol.
- *Djibouti : Les défenseurs des droits économiques et sociaux paient le prix fort* – publié en 2006 en français.
- *Ethiopie : Aggravation de la situation des défenseurs des droits de l'homme du grave au pire* – publié en 2006 en anglais.
- *Pérou : Une situation préoccupante pour les défenseurs des droits de l'homme* – publié en 2006 en espagnol, sera publié en anglais en 2007.
- *Fédération de Russie : Agressions contre des défenseurs des droits de l'homme à Saint-Petersbourg : les autorités russes coupables de négligence* – publié en 2006, en anglais et en français.
- *Thaïlande, Procès de l'enlèvement de Somchai : justice rendue ou justice niée ?* – publié en 2006 en anglais.

Programme Suivi des engagements internationaux des Etats

(dans le cadre du Projet Prévention de la torture)

Rapports alternatifs soumis au Comité des droits de l'homme des Nations Unies :

- **Violations des droits de l'homme au Brésil** – soumis en 2005, publié en 2006 en anglais et en portugais.
- **Violations des droits de l'homme au Honduras** – soumis en 2006, publié en 2006 en anglais et en espagnol.
- **Violations des droits de l'homme au Rwanda** – soumis en 2006, publié en 2006 en français.
- **Violations des droits de l'homme en Ouzbékistan** – soumis en 2005, publié en 2006 en anglais et en russe.

Rapports alternatifs soumis au Comité contre la torture des Nations Unies :

- **Violations des droits de l'homme au Burundi** – soumis en 2006, publié en 2006 en français.
- **Violations des droits de l'homme en Géorgie** – soumis en 2006, publié en 2006 en anglais et en géorgien.
- **Violations des droits de l'homme au Guatemala** – soumis en 2006, publié en 2006 en anglais et en espagnol.
- **Violations des droits de l'homme au République démocratique du Congo** – soumis en 2005, publié en 2006 en français et en anglais.
- **Violations des droits de l'homme au Tadjikistan** – soumis en 2006, sera publié en 2007.
- **Violations des droits de l'homme au Togo** – soumis en 2005, publié en 2006 en français et en anglais.

GUIDES PRATIQUES

- **Article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Guide pratique juridique**, par Ugur Erdal & Hasan Bakirci, préface de Sir Nigel Rodley, Collection de Guides juridiques de l'OMCT, vol. 1, Directeur de la Collection : Boris Wijkström, Genève, novembre 2006, disponible en anglais, français, russe et turc.
- **La prohibition de la torture et des mauvais traitements dans le système interaméricain des droits de l'homme : un guide pratique juridique à l'intention des victimes et de leurs défenseurs**, par Diego Rodríguez-Pinzón & Claudia Martin, avant-propos par Claudio Grossman, Vice-Président du Comité contre la torture des Nations Unies, Collection de Guides juridiques de l'OMCT, vol. 2, Directeur de la Collection : Boris Wijkström, Genève, septembre 2006, disponible en anglais, espagnol et portugais.
- **La prohibition de la torture et des mauvais traitements dans le système africain des droits de l'homme : un guide pratique juridique à l'intention des victimes et de leurs défenseurs**, par Frans Viljoen & Chidi Odinkalu, préface Adama Dieng, Collection de Guides juridiques de l'OMCT, vol. 3, Directeur de la Collection : Boris Wijkström, Genève, novembre 2006, disponible en anglais, français et arabe.
- **Quel recours pour les victimes de la torture ? Guide sur les mécanismes de communications individuelles des organes des traités des Nations Unies**, par Sarah Jones, Katie Mitchell, Linda Gyorki & Carin Benninger-Budel, avant-propos par Manfred Nowak, Collection de Guides juridiques de l'OMCT, vol. 4, Directeur de la Collection : Boris Wijkström, Genève, novembre 2006, disponible en anglais, français, espagnol, russe et arabe.

Autre publication conjointe

- **Violations des droits de l'homme en Espagne**. Publication conjointe de l'OMCT et de la Coopération pour la prévention de la torture (Espagne), novembre 2006, disponible en espagnol/anglais.

« Merci beaucoup pour (...) vos efforts efficaces. »

ALI AL-DAILAMI, DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION YÉMÉNITE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES, ARRÊTÉ LE 9 OCTOBRE 2006 EN PARTANCE POUR LE DANEMARK POUR PARTICIPER UNE CONFÉRENCE SUR LES DROITS DE L'HOMME. LIBÉRÉ SANS INCULPATION LE 5 NOVEMBRE 2006, IL LUI AURAIT ÉTÉ DIT QUE « C'ÉTAIT UNE LEÇON » POUR SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME.



GLOSSAIRE

RAPPORTS ALTERNATIFS

Ces rapports sont une alternative aux rapports publiés par les Etats Parties, rapports qui peuvent parfois donner une lecture biaisée des événements.

DÉFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME

Sur la base de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des droits de l'homme adoptée le 9 décembre 1998, l'Observatoire définit un défenseur des droits de l'homme de la manière suivante : « Toute personne qui risque ou qui est victime de représailles, de harcèlement ou de violations en raison de son engagement, conformément aux instruments internationaux de protection des droits de l'homme, individuellement ou en association avec d'autres, en faveur de la promotion et de la mise en œuvre des droits reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et garantis par les divers instruments internationaux. »

HCDH

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

OMCT

Organisation Mondiale Contre la Torture

ONG

Organisation non gouvernementale

RESEAU SOS-TORTURE

Le Réseau SOS-Torture est au cœur du fonctionnement de l'OMCT. C'est le plus important réseau mondial d'organisations actives contre la torture. A ses débuts, en 1986, il comptait 48 ONG, pour atteindre aujourd'hui pas moins de 282 organisations réparties dans 92 pays. Les ONG membres du réseau sont choisies sur la base de critères d'indépendance, de professionnalisme et de crédibilité. L'intégration dans le réseau SOS-Torture permet aux ONG de bénéficier d'un soutien logistique et juridique de la part de l'OMCT, coordinatrice du réseau.

PROCEDURES SPECIALES

Mécanismes établis par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour traiter des problématiques liées aux droits de l'homme par pays et par thème (par exemple, Rapporteur spécial sur la torture)

ORGANES DES TRAITES

Mécanismes établis par les traités internationaux des droits de l'homme pour veiller à leur application (par exemple, Comité contre la torture)

NU

Nations Unies

PHOTO & CREDITS PHOTOGRAPHIQUES



P. Yazdi



T. A. Voeteny



W. Lembryk



B. Heger



M. Kokic



F. Clarke



N. Ng



H. Dittmar

« Chers OMCT et FIDH, [...] au nom du Conseil de ZimRights et de son personnel, je souhaite vous remercier à nouveau pour votre soutien continu et votre réponse urgente à tout appel de détresse lancé par un défenseur des droits de l'homme d'où qu'il vous parvienne. Les activistes dans le monde vous sont redevables de vos appels urgents qui ont permis à de nombreux défenseurs des droits de l'homme d'échapper à la répression. Continuez votre bon travail. »

MUNYARADZI BIDI, DIRECTEUR NATIONAL DE ZIMRIGHTS, ZIMBABWE.